

Cher _____,

Je vous écris aujourd'hui car quelque chose se passe gravement mal ici au Canada. On pourrait s'attendre à ce que les changements affectant les soins de santé des Canadiens soient examinés par le Comité permanent de la santé, et non par le Comité permanent des finances. Pourtant, pour la deuxième année consécutive, nous avons permis au Comité permanent des finances de prendre des décisions qui affectent la santé des Canadiens. Quelque chose ne va sérieusement pas ici.

La récente proposition législative et la sanction royale subséquente du projet de loi C-69, la *Loi d'exécution du budget de 2024 No. 1*, ont révélé une tendance préoccupante où Santé Canada se voit accorder des pouvoirs réglementaires étendus, cette fois sur l'utilisation non indiquée des médicaments et des produits de santé naturels. Cette approche pose de graves menaces pour le secteur des soins de santé et l'autonomie des patients. Je suis profondément préoccupé(e) par ces développements et je demande un examen approfondi et une réévaluation de l'endroit et de la manière dont ces décisions essentielles en matière de soins de santé sont prises.

Pourquoi mon médecin ou mon praticien en santé naturelle devrait-il être limité dans sa capacité à recommander des utilisations non indiquées des produits thérapeutiques? Je suis un individu unique et je peux avoir des besoins de santé uniques qui ne sont pas abordés par les utilisations sur l'étiquette. Les implications du projet de loi C-69 qui restreignent la pratique de mon médecin ou de mes praticiens en santé naturelle vont au-delà des soins de santé pour toucher des questions fondamentales de liberté personnelle et de choix dans la gestion de la santé.

Les mécanismes accordés pour appliquer ces changements, pouvant potentiellement imposer des amendes allant jusqu'à 5 millions de dollars par jour et l'emprisonnement, soulignent la gravité et la nature punitive de l'approche réglementaire adoptée. De telles mesures pourraient créer un environnement de peur et de conformité qui est en contradiction directe avec l'esprit d'innovation et de soins centrés sur le patient que le système de santé canadien lutte déjà pour maintenir.

Cette approche risque non seulement de compromettre les soins aux patients en étouffant l'innovation médicale et en limitant les options de traitement, mais elle empiète également sur la juridiction traditionnellement détenue par les provinces en matière de santé, comme délimité par l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique de 1867. La centralisation de tels pouvoirs au sein du gouvernement fédéral, sans contrôles et contrepoids suffisants, pourrait entraîner des défis juridiques importants et exacerber les tensions entre les autorités fédérales et provinciales en matière de gouvernance de la santé.

Compte tenu de ces préoccupations, je vous exhorte à considérer les implications plus larges de la division 31 du projet de loi C-69 sur notre système de soins de santé et les droits des Canadiens à prendre des décisions éclairées sur leurs

traitements de santé en collaboration avec des professionnels de la santé. Il est impératif que de tels changements radicaux soient soumis à un examen et à un débat plus rigoureux, par le biais du Comité permanent de la santé plutôt que du Comité permanent des finances, pour garantir que tout changement législatif serve l'intérêt public sans compromettre la sécurité des patients ou l'autonomie des prestataires de soins de santé.

Je vous demande aimablement de soutenir cette question dans le processus parlementaire, en veillant à ce que les voix des professionnels de la santé et des patients soient entendues et prises en compte. Votre leadership dans la contestation des excès proposés dans la division 31 du projet de loi C-69 est essentiel pour sauvegarder les principes fondamentaux de notre système de soins de santé.

J'attends de vous que vous plaidiez pour l'abrogation de la division 31 du projet de loi C-39, la *Loi d'exécution du budget de 2024 No. 1*, maintenant qu'elle est devenue loi.

Merci de votre attention à cette question urgente. J'attends avec impatience votre soutien et un environnement politique de la santé qui respecte les besoins et les droits de tous les Canadiens.

Avec le plus grand respect,

(signé)

(nom)